

Déclaration conjointe du Président de la République Française et du Président de la République de Corée

Publié le 3 avril 2026

Se fondant sur l'ancienneté des relations diplomatiques établies en 1886, réaffirmées en 2004 dans le cadre d'un partenariat global pour le XXI^e siècle, le Président de la République française, M. Emmanuel MACRON, et le Président de la République de Corée, M. LEE Jae Myung, sont convenus d'élever le niveau de la relation bilatérale à un « partenariat stratégique global », à l'occasion du 140^e anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre la République française et la République de Corée, et de la visite du Président MACRON en République de Corée les 2 et 3 avril 2026. Ce partenariat stratégique renouvelé est fondé sur les priorités communes qui suivent.

APPROFONDIR LA COOPÉRATION POLITIQUE, DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ ENTRE NOS DEUX PAYS

La République française et la République de Corée développeront leurs échanges et contacts réguliers de haut niveau, par tous les canaux bilatéraux et multilatéraux. Elles élargiront le champ et rehausseront le niveau des mécanismes de coopération bilatérale.

Dans le domaine de la sécurité et de la défense, la République française et la République de Corée sont animées par une volonté commune de contribuer à la stabilité, la sécurité et la prospérité dans leurs régions respectives et au-delà. Elles sont déterminées à approfondir leurs relations dans le domaine de la défense en poursuivant des échanges stratégiques réguliers, en améliorant l'interopérabilité entre leurs forces armées et en renforçant les échanges d'informations. A cette fin, elles partagent la volonté de renouveler et d'enrichir les accords structurant leurs coopérations et de créer des opportunités d'interactions entre leurs forces armées, dans un cadre bilatéral ou multilatéral, avec leurs alliés et partenaires. L'actualisation de l'Accord relatif à l'échange d'informations classifiées dans le domaine de la défense et la planification d'une escale de la mission aérienne PEGASE à l'automne 2026 illustrent cet effort commun. **Elles renforceront les coopérations en matière d'industrie de défense qui sont d'intérêt commun, en vue de renforcer leurs bases nationales industrielles et technologiques de défense. Elles continueront d'enrichir la coopération historique et mémorielle, pilier de la relation de défense, centrée notamment sur la commémoration de l'engagement du Bataillon Français durant la guerre de Corée, dont les deux pays s'attachent à entretenir la mémoire.** Elles soulignent l'importance du Partenariat de sécurité et de défense signé en novembre 2024 entre l'Union européenne et la République de Corée, qui établit une coopération approfondie sur les enjeux de sécurité communs.

La République française et la République de Corée promouvoir la coopération et la formation en matière de sécurité, y compris à travers des initiatives régionales, en particulier dans les domaines maritime et portuaire. La République française salue l'intention de la République de Corée d'étudier des voies de coopération s'agissant

du renforcement des capacités en matière de sécurité portuaire dans l'Indopacifique. Elles renforceront les échanges d'information dans la lutte contre la criminalité, notamment contre les violences en ligne, en particulier les images non consenties à caractère sexuel et les « deepfakes » qui touchent de manière disproportionnée les femmes et les filles, ainsi que contre le développement des « scam centers ». Elles partageront leurs bonnes pratiques en matière de régulation des plateformes, de retrait de contenu, de législation et d'accompagnement des victimes, et soutiendront la recherche et les projets de coopération pour lutter contre la prolifération de ces violences. Elles développeront également la coopération en matière de protection civile, de renforcement des capacités de secours et de lutte contre les feux de forêt.

RENFORCER LE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE PAR LE DÉVELOPPEMENT DES ÉCHANGES COMMERCIAUX ET L'INNOVATION

La République française et la République de Corée réaffirment leur détermination à faire de leur coopération économique et commerciale un pilier stratégique de leur relation bilatérale. Elles réitèrent l'importance de poursuivre la pleine mise en œuvre de l'Accord de libre-échange entre l'Union européenne et la République de Corée, en particulier en matière d'accès au marché, de protection de la propriété intellectuelle et de développement durable. Elles saluent les récents investissements croisés et décident de renforcer cette dynamique en œuvrant à un climat des affaires transparent, stable et prévisible.

La République française et la République de Corée étendront leur coopération dans le domaine des minerais et métaux critiques et saluent la signature d'une déclaration d'intention à cette fin. Elles étudieront les opportunités de développement de projets communs sur l'ensemble de la chaîne de valeur et renforceront la coopération institutionnelle sur la connaissance et la valorisation des ressources minières. Elles feront la promotion des activités minières durables et renforceront les synergies dans la recherche et la formation.

La République française et la République de Corée partagent le souhait de nouer de nouveaux partenariats d'avenir dans des domaines à fort potentiel de développement conjoint en termes d'innovation, tels que l'intelligence artificielle, l'informatique quantique et les semi-conducteurs. Elles approfondiront leur coopération stratégique, notamment en matière de connaissance des écosystèmes locaux, de développement de partenariats entre entreprises françaises et coréennes ou encore de renforcement des synergies dans la recherche et la formation, à l'image des appels conjoints lancés par l'Agence Nationale de la Recherche et la National Research Foundation sur les biotechnologies utilisant l'Intelligence artificielle. Elles se félicitent de la signature d'une déclaration d'intention sur les thématiques de l'Intelligence artificielle, des semi-conducteurs et des technologies quantiques.

En matière d'énergies, la République française et la République de Corée réaffirment l'importance de fixer des horizons nouveaux aux coopérations bilatérales, grâce à des politiques énergétiques convergentes, visant une décarbonation du bouquet énergétique par le recours au nucléaire et aux énergies renouvelables avec des moyens de stockage adaptés ainsi que par l'utilisation de l'hydrogène propre, afin d'atteindre un objectif commun de neutralité carbone à horizon 2050. Concernant le

nucléaire civil, elles coopéreront étroitement, dans le respect de leurs engagements communs sur la non-prolifération et dans le respect des garanties de l'AIEA, pour faire face aux enjeux en matière de sûreté et de radioprotection, du cycle du combustible dont la gestion des combustibles usés, de modulation de puissance des réacteurs, d'adaptation des réseaux électriques, de poursuite du fonctionnement des réacteurs, d'instrumentation nucléaire et de démantèlement. Dans le champ de la recherche et du développement, elles souhaitent coopérer sur les travaux relatifs à la technologie des réacteurs de 4e génération, notamment dans le cadre du partenariat entre le CEA et KAERI. Dans le domaine de la fusion, elles réaffirment leur engagement auprès d'ITER et souhaitent renforcer leur coopération bilatérale de recherche grâce à leurs installations WEST (CEA) et KSTAR (KFE). Sur les autres énergies décarbonées, elles portent des ambitions similaires en matière de déploiement de l'éolien en mer et entendent renforcer leur coopération dans ce secteur ainsi que dans les domaines de la transmission et de la distribution électriques.

La République française et la République de Corée soulignent l'importance de coopérer dans le domaine spatial. L'accord-cadre entre le CNES et la KASA, signé fin 2025, pourra être mise en œuvre tant en matière institutionnelle (exploration, durabilité des activités spatiales) qu'en matière industrielle et commerciale (services de lancement, satellites, équipements, applications spatiales). Elles ont réaffirmé l'importance d'étendre leur coopération dans le domaine de l'aviation civile et ont salué les progrès réalisés dans la finalisation du Protocole amendement l'Accord sur les services aériens de 1974.

La République française et la République de Corée chercheront à renforcer leur coopération scientifique et se félicitent de la réunion du Comité mixte en sciences et technologies qui définit une nouvelle feuille de route, des priorités communes de recherche et encourage la mobilité des chercheurs. Elles saluent l'association récente de la République de Corée au programme-cadre de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation, Horizon Europe, qui ouvre de nouvelles perspectives de coopération et contribue au développement des échanges scientifiques.

APPROFONDIR LA COOPÉRATION MULTILATÉRALE EN MATIÈRE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE, DE DÉVELOPPEMENT, DE BIODIVERSITÉ ET DE SANTÉ

Dans la continuité de la Troisième Conférence des Nations Unies sur l'Océan tenue à Nice en juin 2025, de l'entrée en vigueur de l'accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (BBNJ) en janvier 2026, et dans la perspective de l'organisation par la République de Corée de la Quatrième Conférence des Nations Unies sur l'Océan en 2028, la République française et la République de Corée renforceront leur coopération dans le domaine maritime et la protection de l'Océan.

La République française et la République de Corée réaffirment leur engagement à renforcer la coopération bilatérale et multilatérale pour faire face à l'aggravation des effets du changement climatique, soulignant le rôle central de la science comme fondement de l'action climatique, ainsi que pour la mise en œuvre effective de l'Accord

de Paris et celle de leur Contribution déterminée au niveau national. Elles marquent également leur volonté de promouvoir une coopération internationale renforcée sur l'adaptation, la réduction des risques de catastrophe, les énergies renouvelables, la transition juste de sortie des combustibles fossiles ainsi que la finance climat au niveau mondial afin de contribuer à un développement durable et résilient. Elles renforceront leur coopération en matière de préservation de la biodiversité, en particulier pour atteindre la cible 30x30 du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Elles s'engageront dans des coopérations structurantes avec des partenariats renouvelés, en pays tiers, entre l'Agence française de développement et respectivement la Korea International Cooperation Agency et la Korea Export-Import Bank. La République française et la République de Corée affirment la nécessité de conclure et de mettre en œuvre un instrument international juridiquement contraignant, ambitieux et efficace pour mettre fin à la pollution plastique, qui prenne en compte l'ensemble du cycle de vie des plastiques, de la production à la gestion des déchets.

Partageant des valeurs et objectifs dans le domaine de la santé mondiale, la République française et la République de Corée renforceront leur coopération sur des priorités communes telles que l'approche « Une seule santé » et la prévention, la préparation et la réponse aux pandémies avec des institutions telles que l'Institut Pasteur de Corée, et continueront à soutenir les organisations auxquelles elles participent. Cela inclut l'accès à l'innovation dans le secteur de la santé, par le soutien à Unitaïd et à l'International Vaccine Institute.

RENFORCER LA COOPÉRATION EN MATIÈRE CULTURELLE ET DÉVELOPPER LES ÉCHANGES HUMAINS

La République française et la République de Corée réaffirment leur attachement aux échanges humains comme socle de leur relation bilatérale contribuant à la compréhension mutuelle entre leurs deux sociétés. Elles partagent la conviction que la culture constitue un pilier essentiel de la résilience démocratique et un vecteur majeur d'influence et de dialogue. Fortes d'un respect profond et mutuel pour leurs patrimoines et leurs créations contemporaines, elles saluent l'établissement, tôt dans leur histoire, de liens culturels étroits, fondés sur l'échange et l'innovation.

La République française et la République de Corée ont décidé de donner à ce partenariat une dimension nouvelle, à travers la conclusion d'un Protocole amendant l'Accord de coopération culturelle et technique. Elles ont l'ambition d'approfondir durablement les liens entre leurs industries culturelles et créatives. Elles entendent offrir à leurs artistes, créateurs, professionnels de la culture et institutions culturelles, des opportunités accrues de résidences, d'immersion, de co-création et d'expositions dans leurs pays respectifs. Face aux mutations et défis profonds en matière technologique et économique qui affectent les modèles de création et de diffusion à l'échelle mondiale, elles convergent sur l'importance de porter conjointement un agenda de solutions aux défis contemporains et, dans cette perspective, la République française et la République de Corée co-présideront le Sommet international sur le cinéma et l'image animée, espace structurant de dialogue, de propositions et d'engagements qui se tiendra en France le 7 septembre 2026.

La République française et la République de Corée souhaitent intensifier les mobilités étudiantes et académiques, particulièrement dans les secteurs de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques. Elles entendent promouvoir la coopération entre leurs établissements d'enseignement supérieur, tout en élargissant l'offre d'apprentissage linguistique de leurs langues respectives. Dans cet esprit, elles soutiendront et développeront les cours de français et de coréen, en promouvant les activités de leurs centres de langue et de leurs réseaux éducatifs et en mettant en place un programme d'assistants de langue. A cet égard, elles se félicitent de la révision de l'Accord relatif au Programme vacances-travail, qui étend l'âge limite d'éligibilité pour les participants et uniformise le cadre réglementaire en matière d'autorisation de travail.

RENFORCER LA CONVERGENCE STRATÉGIQUE FACE AUX DÉFIS INTERNATIONAUX

La République française et la République de Corée soulignent le rôle essentiel du multilatéralisme dans lequel les Nations Unies occupent une place centrale, réaffirment leur attachement à la Charte des Nations Unies et soulignent la nécessité de respecter et promouvoir les droits de l'Homme et les libertés fondamentales. Elles sont déterminées à renforcer leur coopération sur les grandes crises internationales.

S'agissant du Moyen-Orient, la République française et la République de Corée expriment leur profonde préoccupation concernant les récentes attaques contre des infrastructures civiles, notamment des installations pétrolières et gazières, ainsi que les perturbations de la chaîne d'approvisionnement énergétique mondiale. A cet égard, elles œuvreront en lien étroit avec les pays de la région à la désescalade, afin de trouver une voie de règlement politique garantissant la paix et la sécurité pour tous dans le cadre fixé par les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies et par le droit international. Elles ont marqué leur attachement à la liberté de navigation dans les voies maritimes essentielles pour l'économie mondiale, notamment le détroit d'Ormuz, le Canal de Suez et la Mer Rouge.

Alors que la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine est entrée dans sa cinquième année, la République française et la République de Corée ont souligné l'importance d'un cessez-le-feu complet. Elles réaffirment la nécessité de parvenir à une paix juste et durable, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies et au droit international, incluant l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale, qui tient compte de la nécessité de préserver la sécurité de long terme de l'Ukraine. Elles ont annoncé qu'elles continueraient à fournir de l'aide humanitaire et un soutien à la population ukrainienne. Elles ont appelé au respect du droit international humanitaire et à l'arrêt immédiat de la coopération militaire illégale entre la Russie et la Corée du Nord.

Le Président de la République française a invité son homologue à prendre part au prochain sommet du G7, qui sera accueilli par la République française, et a invité la République de Corée à participer activement aux discussions et travaux préparatoires sur la correction des déséquilibres macroéconomiques mondiaux et la définition d'un nouveau modèle de partenariats internationaux et de solidarité. Le Président de la République de Corée a rappelé le partenariat de longue date de la Corée avec le G7

et son engagement à contribuer de manière constructive aux discussions internationales et aux réponses à apporter au financement du développement, à la sécurité économique et à la protection de l'environnement. Ils sont convenus de renforcer le partenariat entre la République de Corée et le G7 et de travailler étroitement ensemble sur les enjeux mondiaux clés, notamment les déséquilibres macroéconomiques mondiaux, les partenariats internationaux et la solidarité. Ils ont également fait part de leurs attentes quant à des discussions au niveau du G7 sur des problématiques clés, notamment un espace numérique sûr pour les futures générations, la sécurité maritime, les chaînes d'approvisionnement en minerais critiques, l'impact des réseaux sociaux sur les jeunes et l'accès à une information fiable face aux changements induits par l'intelligence artificielle générative. Ils sont convaincus que la participation de la République de Corée permettra de renforcer les efforts collectifs pour faire face aux enjeux mondiaux et promouvoir un ordre international plus équilibré, solidaire et résilient.

La République française et la République de Corée s'attacheront à contribuer à faire de l'Indopacifique un espace libre, sûr et ouvert, ambitieux pour la protection de l'Océan, notamment à travers la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité, et contribueront à renforcer la connectivité régionale grâce au développement des infrastructures et aux échanges humains. Elles promouvront le respect du droit international, en particulier la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, et restent opposées à toute forme de coercition ou d'action déstabilisatrice, notamment les ingérences étrangères.

Elles ont réaffirmé leur engagement en faveur de la dénucléarisation complète et de la paix permanente dans la péninsule coréenne, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité des Nations Unies, ainsi qu'en faveur de la mise en œuvre complète et effective de ces résolutions. La République française soutient les efforts de la République de Corée pour reprendre le dialogue intercoréen par des mesures proactives de désescalade et de confiance, visant à parvenir à une coexistence pacifique et à une croissance partagée dans la péninsule coréenne en élargissant les échanges intercoréens, en normalisant les relations et en réalisant la dénucléarisation de manière progressive.